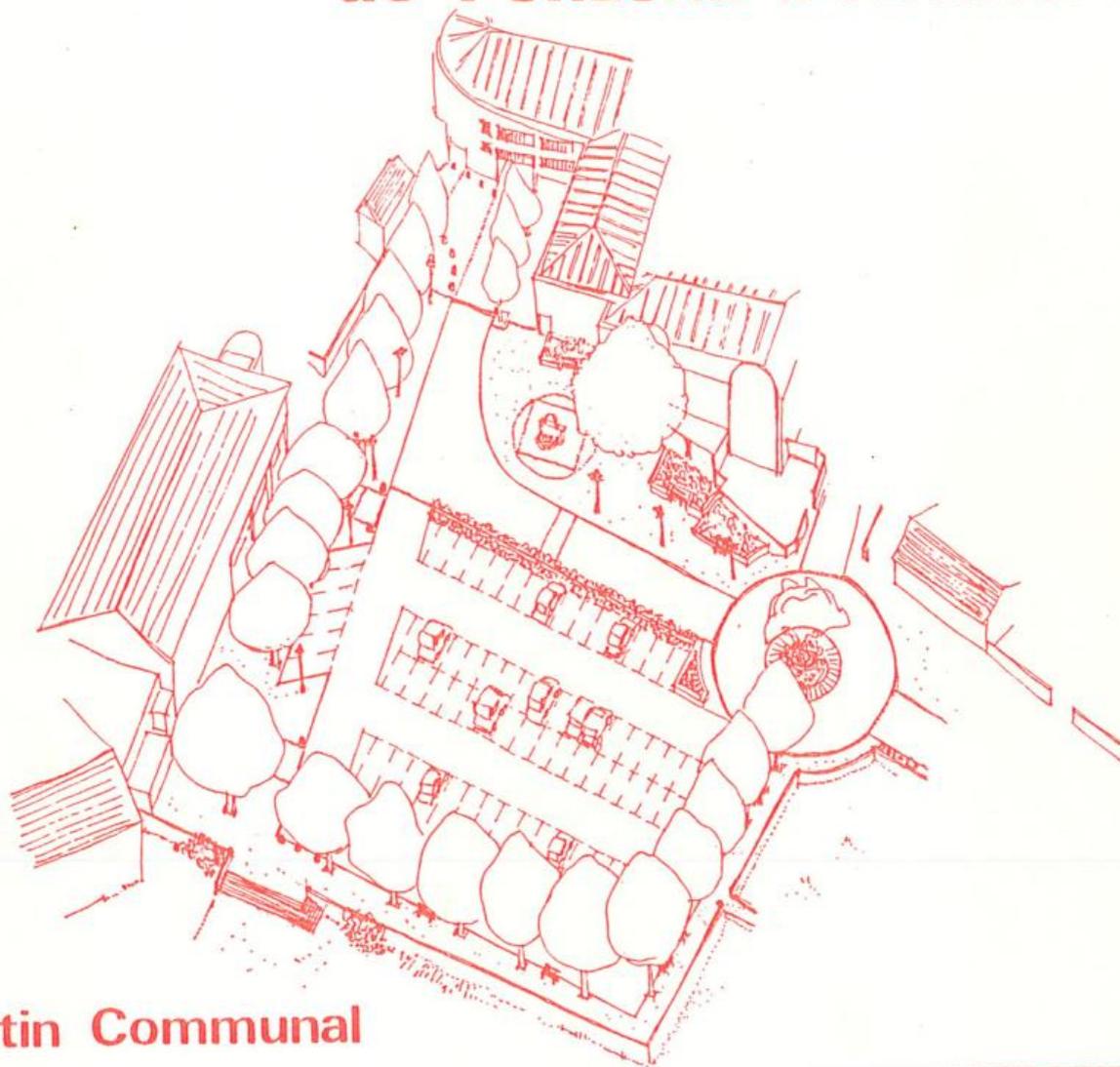


LE CONQUET

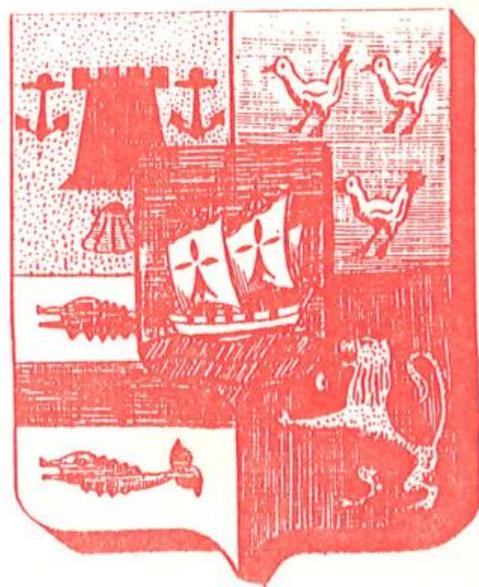
de Penzer... à Kermorvan



Bulletin Communal

N° 54

NOVEMBRE 91



LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal approche de la mi-temps de son mandat. Ce n'est qu'une étape mais elle peut être utile pour faire le point de ses actions majeures.

La composition initiale du Conseil laissait présager des turbulences. Elles eurent lieu. Mais dans toutes les délibérations l'intérêt général a toujours prévalu.

Une politique communale c'est prioritairement une gestion financière saine. C'est un domaine où les marges de manoeuvre sont étroites car lorsqu'une commune dépense 100 F, en moyenne la moitié de cette somme est fournie par les contribuables. L'autre moitié provient des concours de l'Etat et le cas échéant des emprunts. Depuis deux ans la fiscalité locale suit l'inflation. Une diminution des emprunts et de l'investissement ont eu pour effet de réduire notre taux d'endettement. Malheureusement la perte financière provoquée par l'échec commercial des Océaniques l'augmentera à nouveau. Il nous faudra continuer à gérer au plus près.

Un volet essentiel de cette politique concerne les opérations d'aménagement :

- Le développement du port. La première phase des travaux s'est achevée avec la mise en service du quai VAUQUOIS et de sa cale. Les études techniques et d'impact sur l'environnement, des ouvrages de protection, se poursuivent. Les premières sont longues et complexes. Les secondes sont délicates. Les conclusions seront connues en 1992.

- La mise en valeur du parc de Beauséjour. La construction de la Résidence du STREAT HIR touche à sa fin ; son ouverture est prévue en février. Les travaux de l'Esplanade et des espaces verts qui la jouxtent débiteront au printemps.

- L'assainissement. Les études sont en cours sur un nouveau site de lagunage implanté sur la commune de TREBABU avec laquelle nous sommes associés dans cette démarche. Au stade actuel il serait prématuré d'avancer un calendrier des réalisations.

D'autres objectifs complètent bien évidemment cette politique communale : le développement du tourisme conquétois au sein du Pays d'Iroise et la poursuite d'une politique locale en faveur de l'habitat social, pour n'en citer que deux.

Toutes ces actions qui concourent au développement économique du CONQUET ont aussi pour but de nous mettre en situation d'affronter les mutations qui interviendront avec l'Europe de 1993 et l'intensification de la coopération intercommunale. Ce sera le travail du Conseil Municipal au cours de la deuxième étape de son mandat.

§ Aménagements portuaires - dossier SAFI: le dossier d'aménagement portuaire, présenté par le Maire, a été accepté par le conseil municipal à la majorité de 16 voix, sous réserve des modifications du plan de circulation et de stationnement, ainsi que la suppression de la rampe envisagée. Ont en outre été observés les réserves suivantes :

- être assurés que les toits soient réalisés en ardoises
- réserves concernant la hauteur des constructions

§ Evacuation des déchets verts: l'évacuation des déchets verts des particuliers reste un problème même s'il est envisagé à court terme la mise en place de déchetteries intercommunales par l'intermédiaire du SIVOM.

Dans l'intervalle, les Conquétois pourront les déposer à la déchetterie du "Roléa" sur la commune de Plougonvelin ; la commune prendra à sa charge, à hauteur de 50%, les frais d'enlèvement de ces déchets (environ 12 000 F par an).

§ Prolongation du contrat d'emploi de surveillant de port: le dit contrat est prolongé dans les mêmes termes pour une durée de trois mois à compter du 1.7.91 dans l'attente de précisions quant aux tâches nouvelles et leurs modalités d'application qui pourraient lui être confiées par les services des Douanes en ce qui concerne le versement des redevances portuaires et le Service Départemental en ce qui concerne la surveillance de la partie commerce du port.

§ Jurés d'assises: par tirage au sort à partir de la liste électorale, ont été désignées les personnes ci-dessous, susceptibles de siéger au jury d'assises au cours de l'année 1992 :

- Monsieur Roger BARBU
- Monsieur Jean HUELVAN
- Monsieur Raymond JEGUN
- Madame MARZIN épouse PETTON Marie-Philomène

*****SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1991*****

Suite aux précisions apportées au cours de la présentation des différents plans, le conseil municipal a émis un accord unanime sur les esquisses d'aménagement de l'esplanade en centre ville, telles que présentées par Monsieur LECONTE, architecte.

§ Les Océanics - transfert d'emprunt SEMAEB/commune: l'emprunt contracté auprès du Crédit Local de France par la SEMAEB, dans le cadre de l'opération des Océanics, sera transféré à la commune qui en renégocie la durée de remboursement : quinze années pour 1 million de Francs.

L'échéance de l'emprunt, due à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 274 117,22 F sera payée par la SEMAEB sur la vente des logements ; la SEMAEB s'y engage.

§ Assistance d'un expert juridique: afin de cerner au mieux chaque dossier complexe et permettre au conseil municipal de voter et d'agir en toute connaissance de cause, le Maire est autorisé, de manière unanime, à prendre contact, autant que le besoin existe, avec le Cabinet d'Experts Juridiques, et à assurer le paiement des prestations effectuées, au coup par coup sur la base du temps réellement consacré à l'étude du dossier soumis à réflexion de l'expert.

§ Résidence pour personnes âgées - inscriptions hypothécaires: l'aval de la commune doit être obtenu, en qualité de propriétaire du terrain mis à disposition des Amitiés d'Armor par bail emphytéotique en date du 30 Mai 1990, afin qu'une inscription hypothécaire constituée sur les biens garantisse les emprunts contractés par les Amitiés d'Armor auprès du Crédit Foncier de France d'une part et du Crédit Coopératif d'autre part.

Approbation du Conseil qui accepte par ailleurs que la durée du bail emphytéotique soit porté à 65 ans, en se réservant la faculté de réduire cette durée dès lors que les prêts seront remboursés.

§ Garderie péri-scolaire: le projet de convention de partenariat à intervenir entre l'école publique et la commune en ce qui concerne la garderie péri-scolaire a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

§ *Fort De Wailly - procédure d'utilité publique* : devant les difficultés que rencontre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres dans le processus d'acquisition du camping De Wailly situé sur la presqu'île de Kernorvan, le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 contre, sous réserve que la gestion de ce fort et des parcelles attenantes soit assurée par la commune, donne un avis favorable d'engagement d'une procédure d'utilité publique sur le camping de Kernorvan.

§ *Installation d'une machine à glace sur le terre-plein pêche* : la coopérative des pêcheurs, qui devra par ailleurs obtenir les autorisations préalables pour l'occupation du domaine public maritime, est autorisée à installer provisoirement une machine à glace sur le quai "Yauquois".

§ *Modification du P.O.S - saisie de la commission des sites* : le conseil municipal, confirmant son souhait de voir ouverts à l'urbanisation des terrains situés en bordure de la route touristique, demande unaniment à ce que la commission des sites soit saisie du projet en vue du dézonage des dits terrains d'en ND en U.Hb.

§ *Enquête publique - extension d'un élevage porcin* : Monsieur Roger LAINE, agriculteur à Kermegant au Conquet a présenté, dans le cadre d'installation classée soumise à autorisation, une demande tendant à être autorisé à étendre un élevage porcin.

Le conseil municipal suit l'avis favorable de Monsieur Le Borgne Jean, commissaire enquêteur.

§ *Location de machines à laver au camping municipal* : le conseil autorise le Maire à signer les contrats de location, sur quatre années, de deux machines à laver mises en place au camping municipal, et à verser à la société loueuse, la SOFREMA, le montant du loyer correspondant.

*****SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1991*****

§ BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Budget général : Dépenses et recettes s'équilibrent à 365 000 F en section de fonctionnement et pour un montant de 1 035 000 F en investissement.

Budget annexe du port : la section de fonctionnement fait simplement l'objet de transferts de crédits :

au 6312 :	- 6 500 F
au 6313 :	- 3 000 F
au 633 :	+ 6 500 F
au 634 :	+ 3 000 F
au 657 :	+ 3 500 F
au 669 :	- 54 500 F
au 631 :	+ 51 000 F (prélèvement pour dépenses d'investissement)

Equilibre de la section d'investissement en dépenses - recettes pour 51 000 F.

§ *Protection du Littoral ; enrochements à la "Maison Blanche"* : Devant la nécessité de procéder à la protection des lieux habités, menacés par l'érosion marine à Kernorvan au lieu dit la "Maison Blanche" le conseil décide d'y faire exécuter des travaux d'enrochement.

La fourniture et la pose soignée de ces blocs d'enrochement, d'un poids variant de 800 kg à 1,2 tonne, seront réalisées sur une longueur d'environ trente mètres pour un coût de 47 000 F.H.T.

§ *Indemnité "DOUANES" au Surveillant de Port* : Employé à mi-temps durant la période hivernale (1er octobre-31 mars), le surveillant de port, mandaté par les services des Douanes, percevra durant cette période, en sus de son demi-traitement, une indemnité mensuelle, à hauteur de deux pour cent du douzième de la masse des redevances inscrites au budget de l'année : les autres mois de l'année le surveillant de port continuera à bénéficier du plein traitement ordinaire.

§ *Garantie d'emprunt aux Foyers d'Armor* : Dans le cadre de l'opération les Océanies en centre ville, les Foyers d'Armor viennent d'être autorisés, par les services de la Direction Départementale de l'Equipeement, à louer les huit logements non commercialisés à ce jour.

Pour cette mise en place, le Crédit Foncier de France transformera l'ancien financement en P.A.P localif pour une valeur de 3 153 542 F en P.A.P. accession déjà mis en place sur les logements vendus, pour une valeur de 709 200 F. Le montant total maximum du prêt ainsi ramené à 3 862 742 F au lieu de 4 200 000 F.

Le Conseil Municipal ayant accordé la garantie de cet emprunt par la commune, à hauteur de 20 %, son avis est à nouveau demandé suite aux nouvelles données.

Accord unanime du Conseil Municipal.

§ Garderie péri-scolaire : convention de partenariat : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la collectivité et la direction de l'Ecole Publique JEAN MONNET pour le fonctionnement de la garderie péri-scolaire dans les locaux de l'établissement.

§ Modification du POS : Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre 1991, le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel que présenté, tenant compte en outre, suite à l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur, de l'extension de la zone 1 NAh aux parcelles 735, 736, 737, 752, 754, 740, 742 et 744 de la section A2, qui jouissent des parcelles 430, 434 et 435 incluses dans le projet modificatif.

§ Aménagement du centre ville : A.P.D. et dossier FAUR : Le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur LECONTE, Architecte, de réaliser le projet d'aménagement de l'esplanade en centre-ville, l'étude de l'avant projet détaillé et le dépôt de la plaquette de présentation du dossier au Fonds Régional d'Aménagement Urbain en vue de l'obtention du subventionnement correspondant.

§ Maintenance informatique ; avenant au contrat SINCIR : Dans le but d'optimiser l'exploitation et la qualité de la gestion informatique de la comptabilité communale, le Conseil décide de doter le service informatique de la mairie du programme de nouvelle gestion financière et autorise le Maire à signer, auprès de la société SINCIR, l'avenant au contrat de maintenance.

Le coût de cette nouvelle prestation, prévu au B.S. 91, est de 5 000 F H.T. auquel s'ajoutent les frais d'installation pour - - - - - 2 750 F H.T.

§ Frais de déplacements du personnel communal : Le Conseil Municipal a émis un avis favorable unanime à la prise en charge par la collectivité des frais engagés par le personnel communal appelé à se déplacer dans le cadre de leur formation, cours sur présentation de justificatifs et ce sur la base des taux officiels en vigueur (forfait au kilomètre, au repas...)

§ Contrat Emploi Solidarité : Le Maire est autorisé à conclure un contrat emploi solidarité pour la tenue de la garderie péri-scolaire et de la bibliothèque de l'Ecole Publique Jean MONNET.
Ces activités seront assurées à raison de 20 heures par semaine par Madame RIVOALLON.

§ Bail de la perception : le bail de la perception venant à expiration le 30 avril 1992, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de le reconduire à compter du 30 avril 1992, selon les mêmes modalités que par le passé.

Le loyer annuel pour la période du 1er mai 1992 au 30 avril 1993 est fixé à 24 000 F, compte tenu des travaux d'aménagement réalisés ces derniers temps pour l'amélioration des lieux, tant en ce qui concerne les bureaux que la partie logement

#####

PROJET DE CONSTRUCTION DE DIGUES

Le port départemental du Conquet fait l'objet d'un schéma d'aménagement d'ensemble destiné à améliorer ses conditions d'abri et d'exploitation.

L'objectif poursuivi à travers cet aménagement est double :

- 1 - Permettre le transfert de Brest au Conquet, du Service Maritime Départemental (S.M.D.), dont les bateaux assurent la liaison avec les îles de Ouessant et de Molène.

Ce transfert est justifié par la nécessaire adaptation aux besoins de la clientèle qui préfère embarquer ou débarquer majoritairement au port du Conquet. Il doit aussi permettre de réduire les coûts d'exploitation de la flotte.

- 2 - Assurer les conditions optimales du maintien et du développement de l'activité de pêche artisanale au port du Conquet.

Premier port de pêche du quartier maritime de Brest, le port du Conquet connaît un fort dynamisme reposant sur la jeunesse de la profession. L'accroissement du nombre de bateaux et l'augmentation de leur taille liée à une reconversion vers la pêche aux filets, nécessite d'améliorer les infrastructures portuaires, tant sur le plan de l'exploitation que sur celui des conditions d'abri de la flotille.

Le Conseil Général du Finistère et la Commune ont fait réaliser une première tranche de travaux permettant l'extension des infrastructures portuaires pour la pêche et le commerce.

Cette première tranche comprenait :

- l'accroissement des profondeurs dans l'avant-port,
- la construction de quais et d'une cale,
- le remblaiement d'un terre-plein.

Ces travaux qui n'apportent pas d'amélioration aux conditions d'abri du plan d'eau portuaire, ne trouveront leur pleine efficacité qu'avec la réalisation d'ouvrages de protection complémentaires.

Le Conseil Général a donc décidé de poursuivre l'aménagement du port du Conquet, en réalisant des digues de protection.

Le projet, objet de cette étude d'impact, consiste en la construction de deux digues extérieures au port (digue de la Louve et digue des Filets) et le renforcement et l'allongement de la digue Sainte Barbe.

Cette nouvelle configuration du port permettra d'améliorer sa protection vis-à-vis des houles et d'obtenir une agitation résiduelle dans la zone de mouillage de l'avant-port n'excédant pas 0.50 m.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

(Extraits de la notice de présentation transmise au Conseil Régional , Départemental)

CONTEXTE DU PROJET :

La commune du Conquet est confrontée à un processus de transformation qui tend à modifier sensiblement l'organisation de son espace et l'image de son territoire.

Le développement de l'activité de pêche a amené à des investissements portuaires dont l'impact sur le fonctionnement de la ville ne peut encore être parfaitement mesuré.

- le centre aérien subit, surtout l'été, les contradictions dues à sa forte attractivité, le point critique de saturation étant trop vite atteint. Le stationnement et la circulation dans les voies anciennes constituent un problème majeur.

- la commune a engagé une opération immobilière destinée à accroître son offre de service, sédentariser une population locale et donner une amorce de réponse au problème de stationnement automobile.

- les infrastructures d'accueil touristique se sont étoffées par la construction d'un village de vacances. L'embarcadère pour les îles va renforcer la fréquentation du port avec les problèmes que cela suppose.

- la cession à la ville du Conquet, par la ville de Brest, d'un parc d'environ huit hectares, à l'entrée de la zone agglomérée, met la commune devant des choix d'aménagements qui vont façonner son avenir.

- la révision du P.O.S et la nécessité de penser à court terme un important programme d'assainissement oblige la commune à une politique d'ensemble passant aussi par la mise en place de priorités d'objectifs permettant de traiter chaque problème sans perdre de vue sa localisation dans un ensemble.

Après une phase de mutation assez brutale qui n'est pas sans laisser des traces mal cicatrisées dans le tissu urbain du Conquet, les élus souhaitent mener à bien l'achèvement de l'opération immobilière située en prolongement du tissu ancien, parfaire sa liaison avec le parc de Beauséjour, remettre en état le parc, résoudre les problèmes cruciaux de stationnement et permettre de "recoller" en douceur morceaux anciens et nouveaux.

DONNEES DU PROGRAMME :

La commune est confrontée à un programme général qui est celui de la mise en valeur et du développement du Centre-Ville du Conquet.

Ces grandes options peuvent aujourd'hui se résumer ainsi :

- améliorer la liaison centre bourg-parc, et "faire entrer dans le parc dans la ville"
- créer une surface de stationnement conséquente pour désengorger le centre
- aménager les anciennes zones de stationnement du vieux Conquet qui vont se trouver soulager par la création d'un vaste parking, pour en faciliter le fonctionnement et valoriser leur cadre.

La liaison Centre-Bourg/Parc

L'opération Centre-Ville est en cours d'achèvement.

La qualité du site voisin, en l'espèce la proximité du Parc de Beauséjour peut valoriser les aménagements récents du centre-ville, avec ses commerces et ses services. Jusqu'à une période récente, le parc de Beauséjour et son château se tenaient à l'écart de la ville derrière un haut mur de schiste. L'arasement du mur à un niveau de muret le long de la rue Louis Pasteur, amorçant l'idée d'une ouverture vers le parc, et l'édification de la Maison pour Personnes Agées sont venus changer la perception du lieu. Ils ont convaincu les élus du bien fondé d'une liaison entre ville et parc et de la valorisation que cette proximité peut apporter aux constructions voisines.

Le traitement de l'aire de stationnement située, comme une zone tampon, entre la nouvelle opération et le parc est l'occasion de définir un parti d'organisation pour ce secteur, en cours de mutation, et d'en préciser les liaisons avec le centre-ville.

Ouvrir le parc sur la ville du Conquet c'est aussi permettre des liaisons faciles, commodes et agréables du bourg ancien vers celui-ci.

Désengorger le centre à partir du stationnement à créer, c'est permettre les mêmes liaisons du parc vers le centre ancien.

Le traitement de la liaison centre-bourg/parc est donc une volonté recouvrant :

1° La réalisation d'une grande esplanade servant à la fois d'aire de stationnement pour le nouveau centre, d'accès à la maison "pour personnes âgées" mais aussi de parking rendant possible le décongestionnement du centre ancien en période estivale. Elle doit également assurer l'accueil de manifestations périodiques type fête foraine, cirque, grand marché... (un peu dans l'esprit des anciens champs de foire). Enfin elle doit aussi permettre le traitement des abords de la nouvelle opération vers le parc et, en continu, vers la place Charles Minguy.

2° L'aménagement de la place Charles Minguy :

L'amélioration des liaisons entre pôles nouveaux et secteurs anciens doit permettre d'aménager des cheminements qui soient clairs, lisibles et incitatifs. Si l'on souhaite voir les habitants du village vacances irriguer le centre bourg et les habitants permanents tirer parti des équipements du parc, il faut aménager des cheminements qui fonctionnent et qui soient plaisants.

3° L'aménagement de la place Monseigneur Duparc devant l'église :

la capacité à trouver un stationnement proche du centre, grâce à la réalisation de l'esplanade doit permettre de réenvisager l'aménagement de la place de l'église en priorisant la mise en valeur des spécificités du lieu et en affirmant son caractère semi-piétonnier.

4° L'aménagement de la place de Llandella :

le désengorgement de cette place, du fait du déplacement des zones de stationnement doit permettre de valoriser son cadre, d'y encourager une fréquentation capable d'y maintenir les commerces et services existants et d'assurer, de ce fait même, un juste équilibre dans la répartition des activités du Conquet. Sa fonction actuelle de place du marché serait confortée et mieux organisée.

L'ESPLANADE, UNE LIAISON ENTRE VILLE ET PARC :

L'aménagement de cette place est assez complexe : elle est traversée par un axe de circulation important, la rue Louis Pasteur qui permet de contourner le centre ancien. Elle doit assurer un accès facile et permettre la desserte de la supérette et de la Place Charles Minguy. Elle doit aussi permettre l'été un stationnement important et donc un accès et une sortie aisée pour un grand nombre de véhicules :

- un rond-point giratoire planté assure l'accès à l'esplanade par le nord : il permet également la desserte de la supérette.

- une grande aire de stationnement, conforme aux exigences du programme est localisée entre le parc et la rue Pasteur. Elle constitue une vaste place, apte à recevoir des animations occasionnelles. Sur elle, s'ouvre l'accès à la maison de personnes âgées. Elle est ceinturée par une promenade plantée d'arbres de haute tige et équipée de bancs : celle-ci domine le parc. Une double haie basse longe la rue Pasteur. Sous les arbres, la transparence visuelle existe vers le parc.

- à l'est, la place s'ouvre directement et largement sur le parc par un vaste escalier. Un simple muret préserve la liaison visuelle avec l'ensemble planté et son château. L'entrée se situe dans l'axe de la petite place Charles Minguy et de l'église. Des alignements d'arbres soulignent la direction de l'axe, depuis le parc jusqu'au passage sous l'immeuble neuf.

- sur le large terre-plein situé au pied des immeubles se développe une vaste fontaine. Le terre-plein vient mourir contre de généreux bacs à fleurs en gradins qui viennent équilibrer l'aspect un peu sévère et chaotique des façades arrières de l'opération.

- à la jonction entre l'esplanade et l'accès à la place Charles Minguy se développe au sol un système rayonnant, souligné par des bandes de pavés en granit, qui reprend les rythmes de l'architecture arrondie de la tête de l'immeuble.

- l'utilisation de stabilité sur les promenades, et de gravillons sur les zones de stationnement ne fige pas l'aménagement projeté à ce jour.

P.S : Les panneaux graphiques des aménagements sont exposés dans la salle du Conseil de la Mairie

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

LE CONQUET - Bois de Lanfeust

Certains Conquétois sont inquiets des travaux forestiers qui sont réalisés dans les bois de Lanfeust. Le Conservatoire de l'Espace Littoral est propriétaire d'une partie importante de bois. L'âge et l'état sanitaire des boisements se traduisant de plus en plus par des chutes d'arbres et de branchages, il est devenu indispensable de procéder à une gestion attentive des bois. Par ailleurs, les dégâts de 1987 et 1989 ont aussi conduit à prendre des mesures pour régénérer cette forêt.

Le Conservatoire a donc fait appel au concours de professionnels du bois auxquels la consigne a été donnée d'éviter les coupes rases, de diversifier la nature des essences d'arbres, d'améliorer la qualité du boisement tout en conservant le paysage forestier et les spécimens d'arbres les plus esthétiques.

Sous le contrôle de Monsieur Donnet, expert forestier, les exploitants ont réalisé une coupe dite sélective. Celle-ci s'est faite en fonction des jeunes arbres repérés sur le site pour lesquels l'ouverture du couvert forestier devrait apporter de la lumière. Ces bois dominés actuellement par des résineux, sont remplacés petit à petit par des essences feuillues qui se sont spontanément mises en places (chênes, chataigniers).

Il est à noter que l'essentiel des bois exploités sont utilisés par des Centres d'Aide par le Travail pour la fabrication de palettes de manutention. La gestion de l'environnement rejoint donc l'action sociale.

E T A T - C I V I L



NAISSANCES

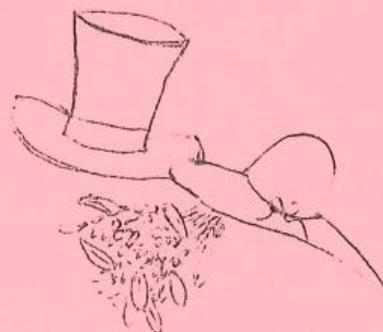
LAINE Claudine	Kermergant	12 Mai
PODEUR Manon Melen	Feunteun-Doz	4 Juin
GUENEUGUES Emeline	10 rue Jules Ferry	14 Juin
QUERE Romain	8 rue Lt Jourden	4 Juillet
ROLLAND Mathieu	Résidence Poul-Comq	25 Juillet
CESSOU Aude Marie	Le Bilou	5 Août
MARHADOUR Laurent	Place Ch. Minguy	12 Août
LE BRIS Johanna	Pen Ar Valy	14 Août
LACHAUME François Pierre	1 rue du Cosquiès	14 Août
CLOITRE Thibaut	4 rue de Kérangoff	19 Août
GORRY Adèle Marie	Rue de Kervidré	23 Août
SZULC Geneviève Rolande	1 rue Jeanne d'Arc	28 Août
LUCAS Aurore	Rue de Kervidré	28 Août
RESSEGUIER Robin Donald	Rue Amiral Guépratte	17 Septembre
LUCAS Lydie Angélique	Route Touristique	19 Septembre
LAINE Matthieu	Penzer	8 Octobre
LE GALL Damien Pascal	5 rue Aristide LUCAS	26 Novembre

DECES

BRENIER Louise Veuve SALOU	7 rue G.Clémenceau	16 Avril
NAVARRE Roger	Kérangoff	4 Mars
MENGANT Jean	71 rue Cdt Drogou	19 Mars
	BREST	
BRIAND Corentin	7 rue Lt Jourden	13 Mai
SIMON Jean	Route de Brest	18 Mai
PRIOL Gérard	Lochrist	12 Juin
PONCIN Yves	28 rue de la Tour d'Auvergne	29 Juin
MENEUR Hervé	10 rue Lt Jourden	6 Juillet
VAILLANT Joseph	Prat Ar c'hren	20 Juillet
LE GRAND Antoine	Porsliogan	30 Juillet
VAILLANT Jean	5 rue de Dunkerque	11 Août
LEFEVRE Jacques	11 rue Dom Michel	12 Août
FLOCH Anne Veuve LE GOASTER	28 rue A.de Mun	20 Août
SALOU Anne Veuve LAMOUR	32 rue Robert Schuman	7 Septembre
LE RU Michel	Le Théven	8 Septembre
FICARD Francine Vve BOSSEUR	13 rue Troadec	8 Septembre
GUILLOU Marguerite épouse MAILHARROU	17 bis rue Th.Botrel	9 Septembre
LEVEN Marie épouse KAMON	4 Résid. Portzmoquer	15 Septembre
MENGUY Joseph	29 rue Poncelin	16 Septembre
QUELLEC Marie-Michelle Veuve HUNAUT	27 rue Poncelin	28 Septembre
QUEMENEUR Marie-Jeanne Veuve RIOU	Quai du Drellach	11 octobre
ROPARS Catherine	rue de Kérandiou	03 novembre
BIGNENS Claude Georges	Prat Mélou Braz	20 novembre

MARIAGES

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$



Le 20 Avril

BEAUVAIS Philippe, Marin-d'Etat, 5 rue Poncelin, LE CONQUET
ET
QUIGUER Sylvie, Employée d'hôtellerie, 8 rue Ambroise Paré, LE RELECQ-KEAHOON

Le 10 Mai

DUCLOS Thierry, Technicien, 34 rue Robert Schuman, LE CONQUET
ET
NEDELEC Anne-Hélène, étudiante, 2 clos du Moulin, ST JEAN de BRAYE (Loiret)

Le 11 Mai

GUERRIAU Pascal, Marin-d'Etat, 22 rue de La Bruyère, BREST
ET
LE GOFF Nelly, Agent de trafic, 22 rue de la Bruyère, BREST et résidant rue de Kérandiou,
LE CONQUET



Le 16 Mai

MARSAN Louis, Marin-d'Etat, 30 rue Duguesclin, BREST
ET
LE MOUROUX Catherine, sans profession, 13 rue du Cosquiès, LE CONQUET

Le 18 Mai

ROYNARD Yves, Cartographe, 20 rue Lieutenant Jourden, LE CONQUET
ET
DEBREVIL Pascale, Chargée d'études, 14 av. de la Soeur Rosalie, PARIS 13ème

Le 25 Mai

CAROFF Hervé, Cadre bancaire, 14 rue du Château, BREST
ET
ABILY Gwénaëlle, Marin-d'Etat, 13 rue de la Tour d'Auvergne, LE CONQUET

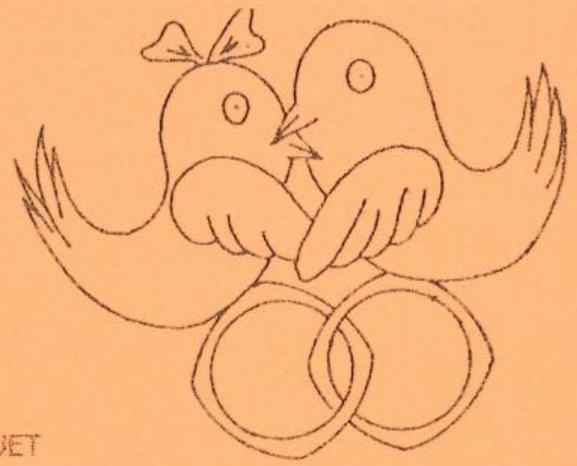


Le 29 Juin

BELLON Pascal, Ingénieur, 27 rue Jules Ferry, L'HAY les ROSES (Val de Marne)
ET
DANIEL Régine, Etudiante, 1 rue Théodore Botrel, LE CONQUET

Le 26 Juillet

REMIER Yann, Personnel navigant technique, 15 av. Marie Arnélie, CHANTILLY (Oise) et résidant
12 rue Molière, LE CONQUET
ET
LUCAS Michèle, Assistante de gestion, 13 rue Degas, GUILERS



Le 2 Août

QUENTEL André, Enseignant, "Lormeau", PLABENNEC
ET
VAILLANT Danièle, Infirmière, "Lanfeust", LE CONQUET

Le 16 Août

LE BRIS Philippe, Marin-pêcheur, 30 rue Albert de Mun, LE CONQUET
ET
GIELEBART Chantal, Secrétaire, 30 rue Albert de Mun, LE CONQUET

Le 24 Août

GAUVIN Pascal, Marin-pêcheur, Résidence Poul Conq, LE CONQUET
ET
GOULARD Anne-Marie, sans profession, Résidence Poul Conq, LE CONQUET

Le 31 Août

BOSSARD Alain, Fonctionnaire, "Kérinou", LE CONQUET
ET
BOUCHET Isabelle, Avocat, "Kérinou", LE CONQUET

Le 6 Septembre

QUELLEC Gilles, Chauffeur-livreur, 1 rue Le Guerwannic, LE CONQUET
ET
BERTHE Laurence, Secrétaire, 1 rue Le Guerwannic, LE CONQUET

Le 6 Septembre

PELLEN Joël, Marin-pêcheur, 3 rampe Lombard, LE CONQUET
ET
LE GALL Anne, sans profession, 10 rue Général Leclerc, LE CONQUET

Le 7 Septembre

CHOLEAU Grégoire, Etudiant, Allée des Mésanges, PLEINE FOUGERES (Ille et Vilaine)
ET
LE QUINIO Pascale, Directrice du Groupement d'intérêt touristique, 21 rue Lieutenant Jourden,
LE CONQUET

Le 5 Octobre

PICART Christian, Marin-pêcheur, 1 rue Dom Michel, LE CONQUET
ET
POLARD Patricia, sans profession, 1 rue Dom Michel, LE CONQUET

Le 9 novembre

DANIEL Noël René Marie, Ingénieur, 32 rue Kennedy, LE CONQUET
ET
LE GAC Valérie Suzanne Paule, Infirmière, 32 rue Kennedy, LE CONQUET

CLUB DES MOUETTES

Le Club des Mouettes a repris ses activités le 12 Septembre après deux mois de vacances, pendant lesquels le soleil n'a pas toujours été très généreux. Quelques évènements ont marqué notre parcours tout au long de l'année :

§ Ainsi le 29 Mai avait lieu le concours de belote et dominos à LANRIVOARE. Ce concours était organisé par le Comité Cantonal d'aide aux retraités. La coupe de la belote est revenue au CONQUET.

§ Le 4 Août avait lieu la vente artisanale. Tous les stands ont très bien fonctionné.

§ Le 18 Septembre, concours de pétanque à LOCMARIA PLOUZANE. Là encore, c'était un jour de chance pour le Club. La coupe est revenue au CONQUET. Nous allons tâcher de gagner ces coupes trois années de suite pour qu'elles nous soient acquises définitivement.

Entre-temps le club organise quelques sorties : repas en commun, visite de monuments, de musées, de sites... Un groupe de marche s'est formé et ne demande qu'à grossir ses rangs. Avis aux amateurs !

Quelques sorties sont prévues avant le Nouvel An : ainsi le 13 Novembre, un thé dansant à Lampaul-Plouarzel ; le 4 Décembre, un repas en commune à Saint-Renan, restaurant Kermarrec ; le 18 Décembre, repas au " Don Quichotte".

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la Nation, la médaille de la famille française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants :

- Médaille de bronze pour quatre ou cinq enfants
- Médaille d'argent pour six ou sept enfants
- Médaille d'or pour huit enfants ou plus

L'aîné des enfants doit avoir atteint l'âge de 16 ans.

Les personnes intéressées doivent présenter leur candidature en Mairie.

RUGBY CLUB DE L IROISE STRENAN LECONQUET



ECOLE DE SPORTS

Ariel STRABONI
8 rue J. d'ARC LE CONQUET
98 89 10 43

L'école de sports a comme objectif : d'offrir aux enfants un large éventail de disciplines sportives : principalement GYMNASTIQUE et ATHLETISME mais aussi SPORTS COLLECTIFS (HANDBAL § BASKETBALL § HOCKEYSURGAZON § RUGBY § FOOTBALLS etc.

L'école de sports/rugby a été créée à l'initiative du club de Rugby du Conquet. Tous les enfants sont affiliés à la fédération française de Rugby. Cela permet aux plus grands (si intéressés) de participer aux activités de l'école de Rugby du samedi, sans frais ni démarches supplémentaires.

INSCRIPTION A L ECOLE DE SPORTS/RUGBY

Semunir :

- 1 fiche individuelle d'Etat civil
- 1 autorisation médicale : " ... participer aux activités de l'école de sports/rugby "
- 1 autorisation parentale (ci-jointe)
- 1 photo (pas urgent)

cotisation : 200 francs la saison

FONCTIONNEMENT

Tous les mercredi sauf vacances scolaires
à la salle omni-sports du Conquet

- Enfants de 7 ans et plus de 13h30 à 14h45
- Enfants de 5 et 6 ans de 14h45 à 16h00

JE SOUSSIGNE

AUTORISE MON ENFANT

A PARTICIPER AUX ACTIVITES DE L ECOLE DE SPORTS/RUGBY

du R.C.IROISE STRENAN LECONQUET

AU CONQUET LE

LE YOGA

"On va se mettre sur la tête ?"

"Ca fait maigrir ?" "Oa ne va pas me faire grossir au moins ?"

"Ah oui ! c'est une espèce de mystique venue de l'Inde."

"De toutes façons, je suis trop vieux (vieille), trop raide, trop ceci, trop celà... Et puis, c'est seulement pour les femmes !"

On en a dit, tellement dit... c'est peut-être le moment d'être clair.

I En gros, le Yoga qu'est-ce-que-c'est ?

La tradition vient de l'Inde ; YOGA est un mot sanscrit qui signifie JOUG, UNION. A l'état ordinaire, la personnalité est dissociée ; l'être humain est absorbé par ses pensées, ses préoccupations quotidiennes de toutes sortes. Dans ce brouhaha mental, le corps est oublié, voire même complètement nié. Il n'arrive à se faire entendre que quand il tombe malade. Quant aux perceptions plus fines, intuitions, sensations profondes, n'en parlons pas ; pour la plupart d'entre nous, elles n'existent pas. Le yoga vise à réunifier (UNION) ces 3 niveaux d'être : physique, mental, psychique.

2 mots clefs : équilibre - harmonie
Le yoga est un anti-stress par excellence.

II Oui, mais comment ?

Si le yoga pointe vers l'unité, ses techniques, ses méthodes sont multiples. Et même si l'on s'en tient au HATHA-YOGA, la pratique corporelle, on compte presque autant d'enseignements que d'enseignants, plus ou moins spiritualistes ou plus ou moins physiques.

Au CONQUET, on travaille le corps :

- des mouvements simples, fondés sur une connaissance précise de l'anatomie dynamique ; pour retrouver ces outils à la fois simples et complexes que sont le bassin et l'axe vertébral.

- la respiration et son rythme, que la pratique tend à rendre de plus en plus profond, de plus en plus conscient.

Mouvement, respiration, les deux sont indissociables ; le geste plus ou moins lent ou rapide devient une danse sur la musique du souffle. La détente profonde s'installe dans le geste-même. Les conséquences sont évidentes sur le sommeil, la nervosité, les angoisses... ou simplement le manque de souplesse physique.

Et pour ceux qui demandent un plus, vers la spiritualité, la transcendance, pour qui le corps est "bassement matérialiste" on pourrait simplement ajouter ceci : au coeur même de la posture, la respiration est un pont qui va à l'essentiel... on revient à l'essentiel - inspir - expir - de l'au-delà à l'en deçà, et de l'en deçà à l'au-delà.

La respiration est le premier des échanges, l'échange premier dont dépend tous les autres. Elle induit un recyclage énergétique permanent. Et l'énergie dont il est question n'est pas seulement biophysique, elle est aussi biopsychique.

Le corps est un centre ; comme un instrument de musique qu'il convient d'accorder, avant de jouer la mélodie.

III Le yoga, pour qui ?

La pratique du yoga est à la portée de tous, jeunes, hommes ou femmes, le but n'étant, en aucun cas la réussite de la posture parfaite, mais seulement l'équilibre intérieur. Il n'est pas d'idéal à atteindre, seulement un long cheminement vers un perpétuel mieux-être. Le yoga est un éternel débutant, et chaque geste, fut-il le plus simple est toujours à redécouvrir, sous un autre angle... ou le même. Le vrai yoga n'a pas d'a priori.

Que dire d'autre ? peut-être que le yoga ne se limite pas à la séance proprement dite. Il finit par imprégner la vie quotidienne. A travers le corps, c'est l'apprentissage d'un nouvel art de vivre.

--- Renseignements --- Colette PENGAM-GUENNO, Professeur à la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga, tél. : 98.89.08.19

A.S.C. TENNIS



Bon départ pour la saison de tennis

5 équipes adultes et 3 équipes jeunes engagées en championnat.

Ceci va obliger à "jongler" avec les heures de la salle omnisports... pas facile...

Capitaine des différentes équipes :

Equipe I (hommes) :	Louis CRAVEUR
Equipe II " :	Yannick LARSONNEUR
Equipe féminine :	Magda FALHUN
F.S.G.T. (hommes) :	Jean Yves BELLEC
F.S.G.T. (femmes) :	Christine BLAIZE
Cadets :	Gérard MADEC
Benjamines :	Jean-Jacques APPRIOU

Des cours sont dispensés les jeudi de 17 à 21 heures et samedi de 10 à 14 heures (hors vacances scolaires).

Consulter le tableau d'affichage dès le samedi matin 10 heures, pour heures libres.

Un tournoi pour les jeunes sera organisé pendant les vacances de Noël.

Pour tous renseignements concernant le club, contacter J.J. APPRIOU ; tél. : 98.41.97.69

ASSOCIATION MER MONTAGNE

Saison bien remplie pour l'association, puisque vingt petits Manigodins ont séjourné au CONQUET du 6 au 16 août.

La première semaine était consacrée au centre nautique du Trez-Hir avec un stage de voile sur optimist pour les plus jeunes et un stage de planche à voile pour les ados.

Durant ces cinq jours, ils ont fait connaissance avec le milieu maritime et appris les premiers rudiments de la navigation à voile.

A la fin du stage chaque stagiaire a reçu un livret école de la fédération française de voile avec notation sur leur niveau de pratique. Une dizaine de Conquetois ont également participé à ce stage.

La deuxième semaine fut consacrée à la visite du phare de St-Mathieu, un mini-golf au Goazel, une boum à la salle Le Gonidec et une journée à la ferme de Kéringar...

L'association offrit la sangria sur les marchés précédant les deux journées "Brocante". Cinquante litres de Sangria furent distribués à la population locale et estivale.

Les journées "Brocante" ont connu un bon succès, malgré la pluie de juillet. Merci encore à nos bénévoles et sympathisants ainsi qu'aux employés communaux pour la mise en place





ECOLE Saint-Joseph

10 septembre 1991... Une nouvelle année scolaire se met en place...

L'école St-Joseph fonctionne depuis 1981 avec 3 classes maternelles et 6 classes primaires, ce qui a permis, jusqu'à présent, le dédoublement d'une classe.

Cette année, à un élève près, le maintien de la 6ème classe était mis en question.

Ce n'est qu'une semaine après la rentrée que la Commission Académique avec les représentants de la Direction de l'Enseignement Catholique ont décidé de maintenir cette classe.

Les 35 élèves de CM1 ont donc pu être répartis en 2 groupes de 17 et 18 élèves.

INNOVATION

Des ateliers de travaux manuels et expression artistique fonctionnent un samedi matin sur trois, avec les enseignantes et l'aide de parents qui ont répondu nombreux à notre demande.

Les enfants sont regroupés par cycle et réalisent des objets de toute sorte : modelage, peinture sur soie, macramé.

DECOUVERTE DU MILIEU MARIN

Les enfants habitent le bord de la mer et ne connaissent pas nécessairement toutes les richesses du milieu marin.

C'est pourquoi, les enseignantes de C.P. ont souhaité faire découvrir ce milieu à leurs élèves et, du 14 au 18 octobre, ils ont séjourné au Centre Labousig-Mor à PLOUNEOUR TREZ

Suivant l'heure de la marée, ils iront à la pêche avec haveneaux et seaux et étudieront ensuite au centre le résultat de la récolte.

KIG HA FARZ

Quelques manifestations sont organisées, au cours de l'année, afin de financer les activités prévues pour les élèves.

Entre autres, un Kig-Ha-Farz aura lieu Le 19 janvier 1991

Une date à retenir pour ce plat du cru, toujours apprécié...

BASKET-BALL CONQUÉTOIS

Après avoir célébré son 10ème anniversaire le 11 Mai 1991 et, durant l'intersaison, organisé les fêtes du 14 juillet (en collaboration avec le foot) et la 11ème édition du challenge Pen Ar Bed le 24 Août, le Basket-Ball Conquétois repart dès à présent pour une nouvelle saison.

Nous notons, cette année, l'arrivée d'une 2ème équipe sénior garçon qui évoluera dans le championnat Promotion Honneur Départemental. Si les joueurs qui la composent n'ont pas un long passé de basketteur, ils forment avant tout, une bonne équipe de copains ce qui les aidera car se sera dur dur !

L'effectif du club passe désormais à 70 licenciés répartis en 7 équipes : Séniors garçons 1, Séniors garçons 2, Séniors filles, Minimes filles, benjamins 1, Benjamins 2, Poussines.

La mise en place d'un stage de formation marqueur-chrono au mois de juillet a permis d'initier et de former quelques personnes à la tenue de table de marque, ce qui sera très apprécié durant cette saison.

Un pin's à l'effigie du club est mis en vente depuis le mois d'octobre ; dès à présent supporters, amis du club, collectionneurs n'attendez plus, demandez le auprès des dirigeants du club.

Nous rappelons que les séniors garçons et séniors filles évoluent dans leur championnat respectif le samedi soir (19 h 15 et 21 h) à la salle omnisport. Quant aux jeunes, ils se battent bec et ongle le samedi après midi pour arracher quelques victoires.

Venez encourager le Basket-Ball Conquétois,

l'entrée est gratuite.



INFORMATIONS DIVERSES

LA GENDARMERIE INFORME :

A la suite de nombreux cambriolages de jour dans les résidences principales (bijoux, numéraire, matériel hi-fi), il est demandé à toute personne ayant reçu la visite d'individus pretextant demander des renseignements pouvant paraître étranges, de contacter la brigade des recherches de Brest au 98-43-12-13 poste 111 - Attention particulière sur signalement et véhicule utilisé, généralement stationnement à proximité des lieux.

VELO-CLUB de PLOUZANE

Le Vélo-club de Plouzané recrute deux jeunes cyclistes :

Ecole de cyclisme à partir de 10 ans
Minimes 13 et 14 ans
Cadets 15 et 16 ans
Juniors 17 et 18 ans

Vous qui souhaitez goûter à l'apprentissage, voir à la compétition cycliste, renseignez vous au local du club : ROND POINT du BOURG de PLOUZANE, les dimanches 8 et 15 Décembre de 10 à 12 H.
Ou au 98 49 26 39

INFORMATIONS MUNICIPALES

La collectivité recrute deux ouvriers sous forme de
" CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE "

- 1 homme toutes mains pour assurer l'entretien des bâtiments, des locaux et espaces communs, dans un établissement d'enseignement de la commune

- 1 homme ayant de préférence des connaissances en maçonnerie-bâtiment pour les services techniques de la ville.

Ces activités s'exercent à raison de 20 H par semaine. Pour tout renseignement, information, inscription, s'adresser à la mairie.

Tél : 98-89-00-07

INFORMATIONS

La S.N.C.F informe sa clientèle qu'un point de ventes est désormais ouvert au Centre Commercial Iroise à BREST du Mardi au Samedi de 10 H à 13 H et de 14 H à 18 H 30.

Votre interlocuteur : Monsieur Christian MOCQUILLON

Tél : 98.49.57.53

CENTRE MEDICO-SOCIAL

- La permanence de Mademoiselle TICOT Infirmière
Puéricultrice, a lieu, depuis le 1er Octobre 91 le :

Mardi de 9 H à 12 H au Centre Médico-Social de
SAINT-RENAN - 43, rue général de Gaulle.
au lieu du lundi après-midi.

LA CROIX ROUGE FRANCAISE organise tous les mois des
stages de formation aux premiers secours :

- les 23 et 24 décembre 1991 à BREST

Renseignements et inscriptions au 98.80.33.08

Le Centre de Formation Continue du Ponant propose, à partir du 15 octobre 1991 une Formation Assistante de Direction et à partir du 12 novembre un BTS Secrétariat Bureau et un BTS Comptabilité et Gestion. Contactez le centre au 98 42 18 39 ou au 4 rue Paul Sabatier ZAC de Kergaradec 29850 GOUESNOU.

La "FERME EQUESTRE DE KERINGAR"

ouvre ses portes aux enfants tous les mercredis

A partir du 2 Octobre

Elle met à leur disposition une cavalerie, au caractère docile,
habitée à l'initiation des cavaliers.

De 9 heures à 12 heures :

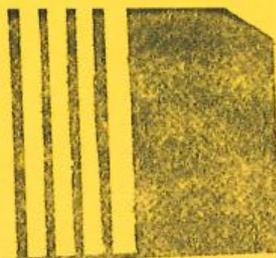
Formule d'accueil réservée aux enfants désireux de faire leurs
premières armes de cavaliers.

De 14 heures à 17 heures :

Formule d'accueil réservée aux cavaliers ayant déjà acquis les
notions de base de l'équitation.

Pour toutes informations : emploi du temps, tarifs, assurances,
encadrement... n'hésitez pas à prendre contact avec :
Mme HAMON Marie-Claude au 98 89 13 44 ou 98 89 10 06





BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Rue Lieutenant Jourden - 29217 LE CONQUET

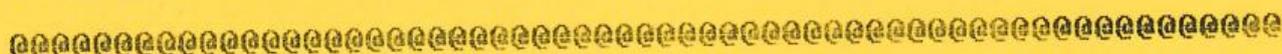
Le roman "aux Etats Unis depuis 1945" est à la disposition des Conquétois à la bibliothèque.

horaires

Mardi : 10h30 - 11h30
 Mercredi 10h30 - 11h30
 Samedi: 10h30 - 11h30

Si vous désirez vous inscrire à la Bibliothèque :

l'inscriptions par famille est de 40 F
 le prêt du livre adulte 4 F environ
 le prêt du livre enfant 2F50
 le prêt de la B. D. enfant 3F50



*Service Social des Pêches Maritimes
 16 rue Bruat
 29200 BREST*

*Tél. 98.44.46.47

Madame ABALEA, Assistante Sociale, vous informe des nouveaux horaires de permanences à compter du 1er octobre 1991.

BREST

16 rue Bruat
 tél. 98.44.46.47

Tous les lundis
 de 13h30 à 15h

LE CONQUET

Mairie
 tél. 98.89.00.07

Les 2ème et 4ème mardis du mois
 de 9 h à 11h

PLOUGUERNEAU

Mairie
 tél. 98.04.71.06

les 1er et 3ème mercredis du mois
 de 10h à 12h

ABERYRACH

E. M. A.
 tél. 98.04.90.17

le 3ème mercredi du mois
 de 13h à 15h

PLougastel DAQUILLAS

Mairie
 tél. 98.37.57.57

les 2ème et 4ème jeudis du mois
 de 9 h à 11 h

CAMARET

Quai Téphany
 tél. 98.27.90.76

Tous les vendredis
 de 9h30 à 12h30

Ile MOLENE

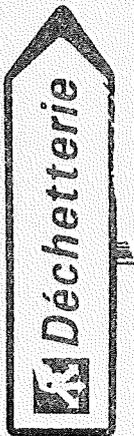
Mairie

le 3ème mardi des mois de Février
 avril, juin, octobre, décembre

Pour les visites à domicile : prendre rendez-vous par téléphone au 98.44.46.47

LA DECHETTERIE C'EST O U ?

Suivez la flèche

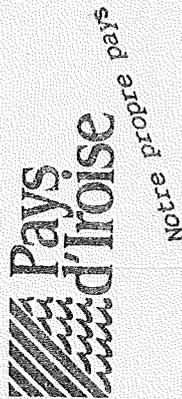


ET APRES ?

Après votre dépôt, tous les produits recyclables sont acheminés dans un lieu de retraitement ou de recyclage par nos soins (ferrailleurs, ligue contre le cancer -verre et plastique-, compostage pour les déchets de jardins, recyclage des huiles usagées, des cartons et papiers, batteries de voitures, mise en décharge des inertes -gravats et autres- incinération des non inertes..) La Valorisation ça compte !

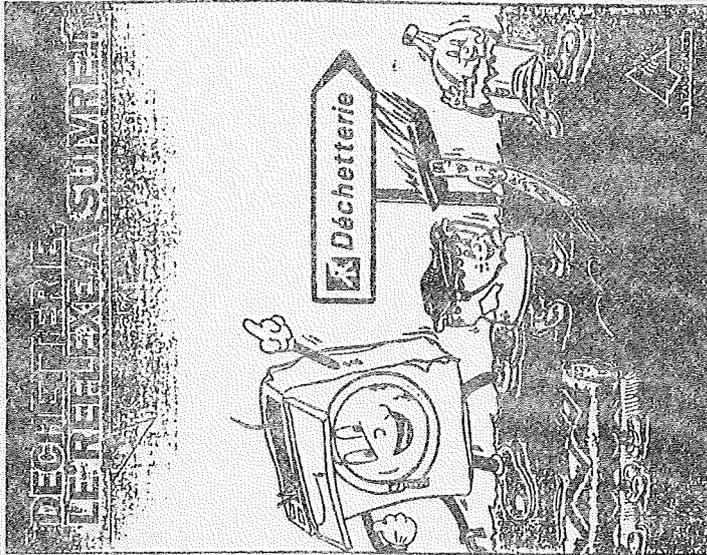
ALORS HABITANTS DE SAINT-RENAN, LOC-MARIA-PLOUZANE, MILIZA C. PLOUGONVELIN, LE CONQUET, TREBABU, PLOUMOGUER, PLOUARZEL, LANRIVOARE, LAMPAUL-PLOUARZEL, GUIPRONVEL.....

GERONS ENSEMBLE NOTRE ESPACE-VE
CONTRIBUONS A GARDER NOTRE PAYS PROPRE



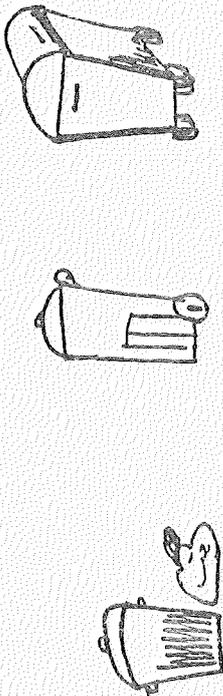
UN NOUVEAU POUR VOTRE ENVIRONNEMENT

1992: MISE EN PLACE DE 3 DECHETTERIES SUR LE PAYS d'IROISE



SIVOM DE ST RENAN / IROISE Kerlois BP 78 29290 SAINT RENAN

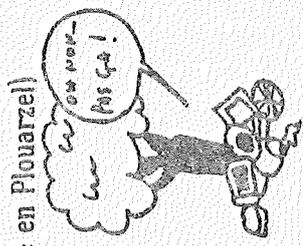
Les services du SIVOM de ST RENAN/IROISE collectent vos déchets ménagers



Le lieu de traitement? L'USINE D'INCINERATION de la C U B à BREST

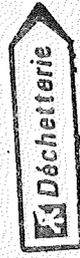
ET LES AUTRES DECHETS ?

- > Vous les portiez à la décharge contrôlée du SIVOM (le gavré en Plouarzel)
- > Vous les abandonniez dans la nature !!!!



AUJOURD'HUI
LE RECLETTE A BREST C'EST LA DECHETSERVESE

- > pour PRESERVER l'environnement
- > pour VALORISER les déchets recyclables



1992 : ANNEE NOUVELLE POUR VOTRE ENVIRONNEMENT

AU PAYS D'IROISE VOUS POUVEZ DEPOSER VOS DECHETS NON MENAGERS (gratuitement) DANS UNE DE NOS 3 DECHETTERIES

OÙ ?

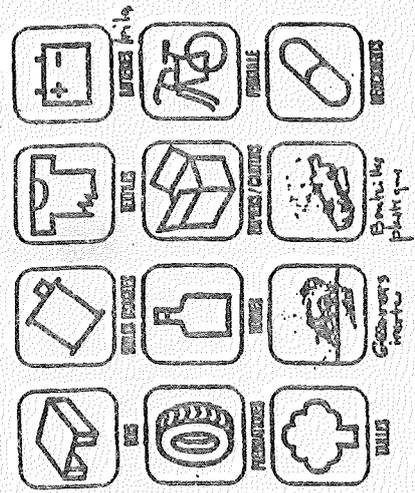
- > le gavré à PLOUARZEL
- > Toull Ibl à PLOUGONVELIN à MILIZAC
- >

QUAND ?

Chaque déchetterie à un horaire d'ouverture qui tient compte de vos disponibilités

COMMENT ?

Chaque déchetterie accepte :



- 1 - Classez vos déchets par type
- 2- déposez-les dans le bac correspondant (un agent d'exploitation est là pour vous ou pour vous guider)

QUI ?

Chaque déchetterie est réservée aux habitants du PAYS D'IROISE. Véhicules acceptés ou sans remorque) de moins de 3,5 T PTAC

L'ACCIDENT DE L'AVISO "LE SOUFFLEUR"

L'avisos "Le Souffleur" est un vapeur à roues de 49m de long, mû par une machine de 200cv. Lancé en 1850 il est affecté au poste de "stationnaire" à Brest, c'est à dire qu'il joue le rôle de garde-côtes, fait de l'hydrographie et assure des missions d'assistance et de remorquage en cas de besoin. En 1854 il est armé en guerre pour une expédition en Baltique et en 1870 effectue des patrouilles en Manche.

Le 8 mai 1875, par brume intense, le Cadiz, vapeur londonien, talonne sur les récifs au nord-ouest de Bannec et coule aussitôt. A bord 29 hommes d'équipage et 35 passagers. Seuls quatre hommes seront sauvés par un bateau du Conquet qui les récupère sur un rocher où ils ont trouvé refuge. Les jours suivants Le Souffleur, et deux gardes-pêches patrouillent en vain à la recherche de survivants ou de corps.

Le Souffleur a alors 25 ans d'âge, sa machine et sa coque sont fatiguées, il entre en refonte le 1er juillet 1875. Il est remplacé par le D'Estaing.

15 novembre 1875: Le Souffleur a repris du service depuis quelques semaines quand l'ordre parvient au capitaine de frégate Paqué d'appareiller au secours d'un trois-mâts russe, le Neutral, en détresse près de Molène. L'avisos sort de Penfeld vers 9h30, un pilote de la flotte assiste le commandant.

Un peu après 11h, le bateau qui est passé entre les Vieux Moines et la terre s'apprête à doubler Penzer quand l'équipage est intrigué par un frottement sous la coque. Le Souffleur vient de passer sur une roche ou une épave, l'eau s'engouffre par les brèches. A toute vapeur Paqué tente d'amener son bâtiment à l'échouage au Conquet, en vain, il coule sur rade.

Canots du bord, bateau pilote et barques du Conquet vont débarquer tout l'équipage sans pertes.



*Lithographie en couleur décrivant le naufrage du Souffleur sur rade du Conquet. Embarcations du bord, bateau pilote et barques de pêche du Conquet évacuent un équipage très nombreux. Beaucoup d'inexactitudes dans ce tableau signé A.P.y, mais aussi une foule de détails pleins d'intérêt: pavillons de détresse, pavillon du pilote, brick-goélette à l'échouage au Drellac'h...etc...

Le Souffleur a coulé à 400m de la jetée St Christophe alors en construction, il est droit sur un fond de galets et découvre à basse-mer jusqu'au niveau du pont. De l'Arsenal de Brest les secours en hommes et matériels arrivent rapidement: scaphandriers, pompes, bateaux citernes, remorqueurs, c'est toute une armada qui s'installe au Conquet. Le 16 novembre les sauveteurs avancent l'épave de 100m vers l'Est, mais les pompes sont insuffisantes, l'Amirauté en fait venir de plus puissantes, par train, de Paris! Le 17 au soir nouvelle étape, l'avisos n'est plus qu'à 50m de la jetée St Christophe mais la porte du compartiment étanche à l'avant a cédé, le bateau est parti en travers gité sur bâbord et s'est à nouveau rempli. Trois vapeurs et des citernes réussissent pourtant à rentrer Le Souffleur jusqu'au Drellac'h le 19 novembre. Là, la Marine qui ne lésine pas sur les moyens fait construire un grill de carénage pour investiguer sous la coque. Le Souffleur monté sur les tins, les ouvriers de l'Arsenal ont vite fait d'aveugler les trois petites déchirures causes du naufrage.

Le 26 novembre en début d'après-midi, à la remorque de l'Eumenide et escorté par Le Faou, le Souffleur sort du Conquet à destination de Brest.

Immobilisé par de longs travaux sur les chaudières, l'avisos reprendra son service à la mer jusqu'en 1887 avant de finir en 1899 comme citerne au port de Brest.



Dessin non signé paru sans doute dans la "France Maritime" et exécuté d'après un croquis du lieutenant d'infanterie de marine Reccing. En dépit d'imperfections manifestes il représente le convoi quittant Le Conquet. L'artiste a trouvé bon d'ajouter une cheminée au Souffleur et de rehausser le phare de Kermorvan.

Raisons du naufrage: Je n'ai pas trouvé le document de l'enquête nautique, mais fin 1875, la Marine excluait la possibilité d'une erreur de navigation du commandant et du pilote. Selon l'Amirauté Le Souffleur avait dû passer sur l'épave du vapeur Gabrielle naufragé près de Penzer le 9 novembre 1874.

Pour l'anecdote: les hommes d'équipage du Souffleur et les Vétérans du port de Brest envoyés sur place ont été proposés à de l'avancement pour leur contribution efficace au sauvetage du navire.

Sources:

Archives de la marine série 2A-601 (Dépêches)
S.H.M brochure notice technique sur le Souffleur
Marines de B. Corre, Presses de la Manche
Litho page 1: Communiquée par Nr Miriel de Ploumoguier
Litho page 2: Archives Musée du Conquet.
